

Envoyé en préfecture le 08/03/2016

Reçu en préfecture le 08/03/2016

Affiché le

Besoin
Le fruit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'URBANYA

SEANCE DU SAMEDI 06 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le six février à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SANGLA, Maire.

Présents : Jean-Paul SANGLA, Jean-Claude GOZE, Gilbert BONAFOS, Eric ESTEBAN, Danielle ESPINASSE, Henri RIBES, Didier FRUITET

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Danielle ESPINASSE

Date de convocation : 26/01/2016

Date d'affichage : 26/01/2016

OBJET : Plan d'aménagement de la forêt communale d'Urbanya 2016/2035

Il informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2016 à 2035, que l'ONF a élaboré en concertation avec la commune. Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Le Maire précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1°- D'APPROUVER le projet qui lui a été présenté et de demander aux services de l'Etat l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites NATURA 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

2°- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme en mairie,

Le Maire

Jean-Paul SANGLA

